RENNES, le 18 décembre 2023
N°026/12/2023-24/LO/PA/S

LIGUE OUEST
994/05/IA
Agrément n°04 35S 123
du ministère de la Jeunesse et des Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

CHAMPIONNAT de PÉTANQUE DOUBLETTES DAMES et HOMMES de la LIGUE OUEST

Samedi 3 février 2024 - Avrillé (Maine-et-Loire)

Annexe 1 : « Le développement durable pendant une manifestation »
Annexe 2 : Plan de situation.

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de pétanque doublettes de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **samedi 3 février 2024** dans le boulodrome de la Goupillière - Quartier de l'Adézière - route de l'étang à Avrillé (Maine-et-Loire).
Ce championnat (ouvert aux joueurs et joueuses de la Ligue) servira d'épreuve qualificative pour le championnat national FCD. Les équipes qualifiées auront un droit d'engagement fixé par la note d'organisation du national.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur :

Les boulistes d'Avrillé

b) Conseiller technique :

Aurélie BRISSON - yabrisson@yahoo.fr - 06 71 59 29 19

c) Règlement général et particulier :

Le championnat national FCD aura lieu les 22 et 23 juin 2024 à Mâcon (Saône-et-Loire).

Le nombre d'équipes qualifiées par ligue pour la phase nationale du championnat est le suivant :

- 2 équipes masculines, 1 équipe féminine minimum et la ou les équipes championnes en titre.
- Les autres doublettes, masculines et féminines, sont sélectionnées au prorata de la participation aux phases qualificatives régionales.

Cette compétition est ouverte à tous les clubs de la ligue Ouest de la FCD. L'appartenance à une section pétanque n'est pas obligatoire. Chaque club peut engager plusieurs équipes dans ce championnat.

Formule suivant le nombre de doublettes :

- En poule puis phase finale (quart, demi et finale à définir en fonction du nombre d'équipes engagés).
- Les parties se jouent en 13 points ou en 50 minutes.
- En cas d'égalité, au coup de sifflet, une mène supplémentaire sera exécutée.

Composition des équipes :
Dans la composition des équipes, il doit obligatoirement y avoir un joueur appartenant à la défense ou assimilé **(*)**.
Deux joueurs « extérieurs défense » ne sont pas autorisés à participer ni aux qualificatifs ni à la phase nationale.

(*) les licenciés considérés comme défense sont les personnes travaillant pour le ministère de la défense (civil et militaire), les retraités, les conjoints ou conjointes, les enfants de militaire ou de civils de la défense, les réservistes actifs.

Aucun changement de composition ne sera admis après le début de la compétition.

d) Arbitrage :
Conseillère technique ligue.

e) Horaires :
Début de la compétition à **8h30.**

f) Équipement :
14 terrains délimités couverts, 16 terrains extérieurs et sanitaires.

g) Tenues :
Une tenue particulière n'est pas exigée, cependant elle devra être uniforme pour le championnat national.

h) Récompense :
La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :
A la charge des clubs.

b) Accueil :
À partir de 7h45 au boulodrome de la Goupillière - Quartier de l'Adézière - Route de l'étang - 49240 Avrillé.

c) Restauration :
Un déjeuner est prévu au restaurant L'aviateur - 91 avenue Pierre Mendès France à Avrillé.

Le coût du repas des joueurs est pris en charge par la Ligue Ouest.
Le club organisateur ou le CTS fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest la facture de la restauration.
Les autres personnes (accompagnateurs, chauffeurs etc..) s'acquitteront du prix du repas auprès du restaurateur.

d) Santé :
Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (appendice 4) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

e) Pot de clôture :
Il sera organisé à l'issue de la proclamation des résultats. Le coût de ce pot de clôture sera pris en charge par la ligue Ouest.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :
Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2023-2024.

b) Engagements :
Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 24 Janvier 2024** (délai de rigueur).

Attention : Le trésorier de la ligue Ouest adressera aux clubs, une facture correspondant au nombre de participants au championnat de pétanque.

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD**. Aucun paiement sur place.**

NB : Les équipes qualifiées pour le championnat national auront à acquitter un droit d'engagement fixé par la note d'organisation à paraître ultérieurement.

c) Financement :
Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurance :
La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR).

e) Bilan activités et compte-rendu :
A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de pétanque et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 1.

Gérard HAUSE
Vice-président de la ligue Ouest
En charge du pôle activités

Destinataires (par courriel) :
- Président de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif pétanque de la Ligue

ANNEXE 1

Le développement durable pendant une manifestation
Bonnes pratiques et éco-gestes

Organisation

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des partincipant-e-s et du public sur les espaces protégés.

Communication

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

Transports

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

Restauration / hébergement

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

Bougez avec la Ligue Ouest !

ANNEXE 2

Plan d'accès

Ancien centre équestre de la Goupillière
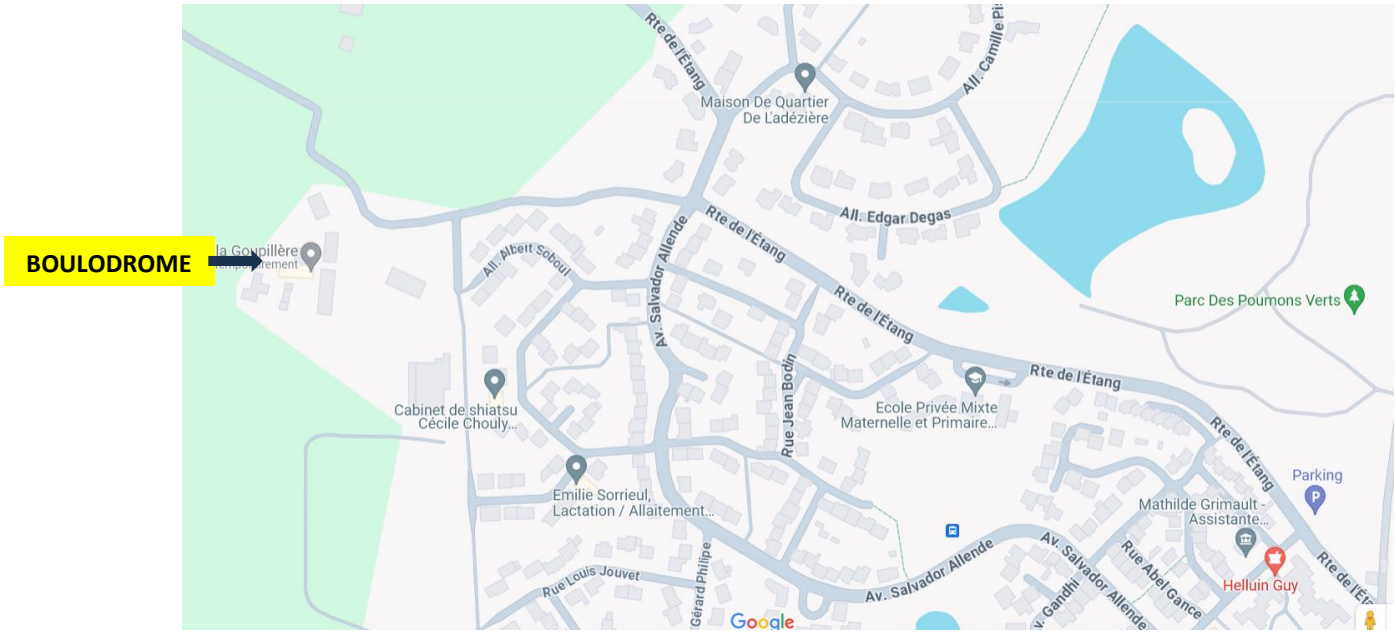
Boulodrome de la Goupillière
Quartier de l'Adézière
Route de l'étang
49240 Avrillé